

# Charte des villes et communes suisses pour une alimentation durable

## Principes généraux

### Nous reconnaissons...

... la nécessité de transformer les systèmes d'alimentation du niveau local au niveau international pour les rendre plus durables, afin d'assurer aujourd'hui la sécurité alimentaire et de préserver les bases sociales, économiques et environnementales pour les générations futures. Ceci concerne ainsi les trois dimensions de la durabilité: la société (santé, culture de l'alimentation, etc.), l'économie (conditions de travail, revenus, commerce équitable, etc.) et l'environnement (climat, biodiversité, bien-être animal, qualité des sols et de l'eau, etc.).

... que l'alimentation est responsable d'environ un quart de l'empreinte gaz à effet de serre des ménages suisses tout au long de la chaîne de création de valeur en Suisse et à l'étranger et que cette part doit être fortement réduite (état en 2020). Près des deux tiers de cette part est générée à l'étranger<sup>1</sup>.

... qu'une alimentation équilibrée est importante pour favoriser la santé et le bien-être ainsi que pour prévenir l'obésité et les maladies non transmissibles comme le diabète, les maladies cardiovasculaires ou le cancer<sup>2</sup>.

... qu'actuellement, près d'un tiers de tous les aliments consommables sont perdus ou gaspillés entre le champ et l'assiette et qu'il est important de prendre des mesures contre le gaspillage alimentaire<sup>3</sup>.

### Nous voulons...

... assumer notre rôle et notre responsabilité en tant que villes et communes et contribuer, avec la marge de manœuvre dont nous disposons, à la transformation des systèmes alimentaires en systèmes urbains et régionaux durables.

... contribuer aux objectifs de la Confédération en matière de politique climatique pour l'agriculture et l'alimentation d'ici 2050, à savoir que l'agriculture produise de manière adaptée au climat et au lieu, que les émissions de gaz à effet de serre provenant de la production agricole en Suisse soient réduites d'au moins 40 % par rapport à 1990 et que l'empreinte de gaz à effet de serre de l'alimentation par habitant soit réduite de deux tiers par rapport à 2020.<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> Voir [Stratégie «Climat pour l'agriculture et l'alimentation 2050» de la Confédération](#), [Rapport sur l'environnement 2022](#).

<sup>2</sup> Voir [Stratégie suisse de nutrition 2017–2024](#).

<sup>3</sup> Voir [Plan d'action contre le gaspillage alimentaire de la Confédération](#).

<sup>4</sup> Voir [Stratégie «Climat pour l'agriculture et l'alimentation 2050» de la Confédération](#).

## **Nous agissons...**

... en coordination avec les politiques cantonales, nationales et internationales. Nous collaborons avec les cantons afin d'exploiter les synergies et d'atteindre les objectifs de la présente Charte.

... en coopération avec d'autres villes et communes du réseau de la Charte, nous encourageons la mise en place et le développement du réseau, nous renforçons l'échange d'expériences et l'action commune.

... en collaboration avec toutes les parties prenantes concernées tout au long de la chaîne de création de valeur, du champ à l'assiette, et nous développons ensemble des mesures globales et partenariales.

## **La Charte s'inscrit dans le contexte...**

... de la [Charte pour le climat et l'énergie des villes et communes](#).

... de la [Stratégie suisse de nutrition](#), de la [Stratégie pour le développement durable 2030](#), de la [Stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation 2050](#) ainsi que du [Plan d'action contre le gaspillage alimentaire de la Confédération](#).

... de l'Accord de Paris sur le climat, de l'Agenda 2030 pour le développement durable des Nations unies (Sustainable Development Goals)<sup>5</sup> et du Pacte de la politique alimentaire urbaine de Milan (Milan Urban Food Policy Pact)<sup>6</sup>.

... des connaissances scientifiques actuelles, comme le guide «L'avenir de l'alimentation en Suisse»<sup>7</sup>.

## **Nos objectifs principaux**

La marge de manœuvre des villes et des communes dans les domaines d'action de la Charte est plus ou moins grande. Les objectifs et les champs d'action de la Charte servent de lignes directrices, pour que les villes ou les communes puissent concevoir des objectifs et des actions concrètes, adaptées à leur propre contexte, ou adapter ce qui existe déjà.

---

<sup>5</sup> Les systèmes alimentaires durables contribuent notamment aux Objectifs de développement durable suivants: Réduction de la faim (ODD 2), vie plus saine (ODD 3), disponibilité et gestion durable de l'eau (ODD 6), travail décent et croissance économique durable (ODD 8), modes de consommation et de production durables (ODD 12), mesures de protection du climat (ODD 13), utilisation durable des écosystèmes terrestres et marins (ODD 14 et 15) (voir le guide «L'avenir de l'alimentation en Suisse»).

<sup>6</sup> Le [Pacte de la politique alimentaire urbaine de Milan](#) est une déclaration d'intentions internationale de plus de 280 villes du monde entier (état en 2024), qui veulent promouvoir des systèmes alimentaires durables.

<sup>7</sup> Le [guide «L'avenir de l'alimentation en Suisse»](#) est une publication du Comité scientifique initié par le Sustainable Development Solutions Network Switzerland (SDSN Suisse). Les mesures élaborées pour un système alimentaire durable en Suisse montrent comment la Suisse peut contribuer aux objectifs de l'Agenda 2030 des Nations Unies, conformément à ses engagements internationaux.

Nos objectifs principaux s'orientent sur les ceux définis pour la Suisse selon l'annexe.

1. La part de la population qui se nourrit de manière saine et équilibrée et dans le respect de l'environnement et des ressources augmente. L'alimentation correspond aux recommandations de la pyramide alimentaire suisse<sup>8</sup>.
2. L'empreinte gaz à effet de serre de l'alimentation par habitante et habitant est fortement réduite.
3. Le gaspillage alimentaire évitable tout au long de la chaîne de création de valeur est minimisé.
4. L'agriculture produit de manière adaptée au climat et au lieu, les émissions de gaz à effet de serre de la production agricole sont réduites.
5. Les achats publics durables dans le domaine de l'alimentation s'orientent sur les recommandations de la Confédération au niveau d'ambition «bonne pratique».

## Nos domaines d'action

Afin d'atteindre nos objectifs principaux, nous agissons dans le cadre de nos possibilités dans les domaines suivants :

- A. Les établissements qui servent de la nourriture, comme les écoles, les crèches, les hôpitaux, les homes pour personnes âgées et de soins, ainsi que les manifestations gérées et organisées par ou pour le compte des pouvoirs publics s'orientent sur les recommandations de la Confédération<sup>9</sup>. Les villes et les communes intègrent les exigences correspondantes dans les achats publics<sup>10</sup>. En particulier...
  - a. .... elles définissent leurs propres objectifs quantitatifs pour la qualité et l'origine des aliments, privilégient les achats issus de chaînes d'approvisionnement courtes et de proximité ainsi que les aliments certifiés socialement et écologiquement<sup>11</sup>, et vérifient que les objectifs sont atteints.
  - b. ... elles proposent une offre attractive de plats équilibrés et attrayants. La part de protéines végétales est augmentée.
  - c. ... elles réduisent les pertes de denrées alimentaires dans les entreprises et définissent des objectifs mesurables.

---

<sup>8</sup> Les [recommandations alimentaires suisses](#) actualisées en 2024 tiennent de plus en plus compte des aspects de durabilité.

<sup>9</sup> Voir [Recommandations pour des achats publics responsables dans le domaine de l'alimentation](#) Et [Restauration collective – standards de qualité suisses](#)

<sup>10</sup> Voir par exemple: [Charte de l'alimentation durable de la Ville de Genève](#); [Stratégie d'alimentation collective durable de la Ville de Lausanne](#); [Charte de la restauration collective fribourgeoise](#); [Ernährungsstrategie der Stadt Zürich](#).

<sup>11</sup> Voir labels avec évaluation « recommandé » ou plus selon [labelinfo.ch](#), ou critères comparables.

- B. Nous assumons notre rôle pour la communication et la sensibilisation et collaborons à cette fin avec des associations, des PME, le monde scientifique, la société civile ou des manifestations et utilisons également nos propres canaux de communication, afin d'ancrer une alimentation saine et durable auprès des collaborateur-trices, des hôtes et auprès de la population.
- C. Nous investissons dans la formation et les offres visant à promouvoir une alimentation saine, durable et savoureuse auprès des enfants et des jeunes à tous les niveaux, dans le cadre des compétences communales.
- D. Nous utilisons nos terrains (espaces verts, surfaces agricoles, etc.) pour promouvoir systématiquement une agriculture adaptée au site, en tenant compte des besoins des agricultrices et des agriculteurs et nous prévoyons des possibilités de participation pour la population.
- E. Nous renforçons les chaînes de création de valeur régionales et durables en vue d'établir à long terme des modèles économiques profitables à toutes et à tous et de renforcer les liens avec les consommatrices et consommateurs.
- F. Nous prenons des mesures pour promouvoir une gastronomie saine et durable dans les établissements de restauration gérés par des privés. Ceci contribue également à un tourisme durable. Nous collaborons pour cela avec la branche de la restauration et utilisons des labels et des programmes de durabilité<sup>12</sup>.

---

<sup>12</sup> Voir [Charta für ein klimafreundliches, gesundheitsförderndes und genussvolles Angebot in der Gastronomie](#); [Programme de développement durable du tourisme Swisstainable](#).

## Annexe: Recommandations pour les sous-objectifs des villes et des communes

### Rendre l'engagement visible et assurer l'échange d'expériences

À des fins d'information et d'échange, chaque ville et commune signataire se déclare prête à publier de manière appropriée, dans les deux ans après la signature de la Charte, ses propres objectifs et actions pour un système d'alimentation durable et à rendre ainsi son engagement visible. Au sein du réseau de la Charte, nous soignons l'échange d'expériences sur les exemples de bonnes pratiques et sur l'état de réalisation des objectifs.

Nous évaluons l'efficacité des mesures prises, autant dans les établissements de restauration municipaux que sur notre territoire administratif, dans la mesure où les données et les méthodes sont disponibles. En collaboration avec les villes et les communes, ainsi qu'avec la Confédération, nous nous efforçons de développer des méthodes de mesures comparables.

### Objectifs partiels et objectifs d'étapes exemplaires à titre de recommandations

Les objectifs partiels et les objectifs d'étapes recommandées correspondent aux objectifs de la Stratégie pour le développement durable 2030<sup>13</sup> ainsi qu'à ceux de la Stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation 2050 de la Confédération<sup>14</sup>.

Recommandations pour objectifs partiels et objectifs d'étapes	2030	2050
<b>Alimentation saine et durable de la population:</b> part minimale de la population qui se nourrit selon les recommandations de la pyramide alimentaire suisse	33 %	100 %
<b>Empreinte gaz à effet de serre de l'alimentation par tête:</b> empreinte gaz à effet de serre maximale de l'alimentation par tête par rapport à 2020 en tonnes équivalent CO <sub>2</sub> (Suisse 2020: 1,9 t)	-25 %, soit 1,5 t	-67 %, soit 0,6 t
<b>Pertes de denrées alimentaires évitables:</b> réduction des pertes de denrées alimentaires évitables par tête par rapport à 2017	-50 %	-75 %
<b>Émissions de gaz à effet de serre de la production agricole:</b> réduction minimale par rapport à 1990, en équivalent CO <sub>2</sub>	-20 %	-40 %
<b>Recommandations pour des achats publics durables dans le domaine de l'alimentation:</b> niveau d'ambition «bonne pratique» ou plus élevé selon les <a href="#">Recommandations pour des achats publics responsables dans le domaine de l'alimentation de l'Office fédéral de l'environnement de 2020</a>		

<sup>13</sup> [Stratégie pour le développement durable 2030 du Conseil fédéral.](#)

<sup>14</sup> [Stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation 2050 de la Confédération.](#)

## Impressum

Mars 2025

Organes

responsables: Villes et communes signataires

Éditeur: Alliance pour le climat Suisse

Rédaction: Stefanie Kaiser (Canton de Bâle-Ville), Ivonne Blossfeld (Ville de Zurich), Noemie Dick (Ville de Fribourg), Samira Dubart (Ville de Lausanne), Karin Hungerbühler (Ville de St.-Gall), Yvonne Lötscher (Ville de Zurich), Gaétan Morel (Ville de Genève), Corinne Wälti (Ville de Bern)

Consultation: Office fédéral de l'agriculture, Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, Office fédéral de l'environnement, Conférence des services de l'environnement de Suisse, Centre for Development and Environment de l'Université de Berne, Sustainable Development Solutions Network Switzerland (SDSN Suisse), Fondation pour la promotion du goût ainsi que d'autres expertes et experts

Contact: Secrétariat Alliance pour le climat Suisse  
c/o Association Suisse Infrastructures communales ASIC  
case postale  
3001 Berne  
031 356 32 42  
info@klimabuendnis.ch